

La Table de concertation sur les paysages s'associe avec le CLD de la Côte-de-Beaupré pour remettre un premier *Prix paysage* lors du Gala Reconnaissance qui aura lieu le 1^{er} novembre 2012. Ce prix sera attribué à un individu, une entreprise, un OBNL, un organisme public ou une municipalité ayant contribué de façon significative à la conservation et à la mise en valeur des paysages et ce, sur la Côte-de-Beaupré.

Les objectifs visés par le *Prix paysage* sont :

- Sensibiliser les acteurs du milieu à l'importance de conserver et mettre en valeur les paysages;
- Encourager les bonnes pratiques en matière de paysages;
- Récompenser les initiatives en matière de paysages.

Les types de projets qui sont admissibles sont les suivants :

- Les aménagements (espaces publics, parcs, sentiers, sites préservés ou de découverte, aménagements paysagers, forestiers, agricoles, etc.);
- La mise en place de mesures incitatives ou de programmes innovateurs;
- Les activités de sensibilisation ou d'interprétation du paysage;
- L'affichage ayant un impact en regard du paysage (de nature commerciale, institutionnelle, publique, etc.);
- L'intégration, la transformation et l'implantation d'un nouveau bâtiment de facture contemporaine;
- La restauration de bâtiments ayant un impact sur les paysages.

Le gagnant du *Prix paysage* se verra remettre une séance chez un photographe professionnel pour illustrer le projet et la diffusion de ces photographies sera faite dans les médias.

Le formulaire ainsi que le descriptif du Prix paysage sont disponibles sur Notrepanorama.com

Pour la région de Charlevoix, un prix sera remis lors des *Prix du patrimoine* en 2013.
